



UNE DESCRIPTION DE CHAQUE CASE DE FEUILLET T4

Voulez-vous mieux comprendre votre feuillet T4? Avant d'appeler votre équipe de la Paie, veuillez consulter les définitions dans ce guide.

Cette case est pour le numéro de compte de l'employeur.

Si vous avez travaillé dans plusieurs provinces vous recevrez un T4 par province.

Un X inclus dans ces cases indique que le revenu d'un employé est exempt pour RPC/RRQ, AE ou RPAP. La majorité des contribuables ne sont pas exempt, donc ces cases seront probablement vides.

Ce code est seulement utilisé dans des situations spécifiques comme conducteur de taxi ou coiffeur par exemple pour le RPC.

Cette case sera complétée seulement si vous avez travaillé au Québec. Le maximum est pour 2018 est 2 829,60\$

Le maximum pour les cotisations de l'employé à l'AEE en 2018 est 858,22\$

Ce sont des boîtes qui peuvent être remplies pour autres montants qui se trouvent d'autre part sur votre feuillet T4.

Le montant des contributions faites à un régime de pension agréé.

Contient le total de vos rémunérations ce qui peut inclure mais ne se limite pas aux vacances, bonus et avantage sociaux imposable. La case 14 est généralement un sommaire de plusieurs cases du T4.

Montant total des déductions faites pour les impôts sur le revenu.

Le maximum pour les cotisations de l'employé au RPC en 2018 est 2 593,80\$

T4
Statement of Remuneration Paid
État de la rémunération payée

Canada Revenue Agency / Agence du revenu du Canada

Year / Année: []

Employer's name - Nom de l'employeur: []

Employment income - line 101 / Revenus d'emploi - ligne 101: 14 []

Income tax deducted - line 437 / Impôt sur le revenu retenu - ligne 437: 22 []

54 Employer's account number / Numéro de compte de l'employeur: []

Province of employment / Province d'emploi: 10 []

Employee's CPP contributions - line 308 / Cotisations de l'employé au RPC - ligne 308: 16 []

Employee's EI insurable earnings - line 24 / Gains assurables d'AE: 24 []

Social insurance number / Numéro d'assurance sociale: 12 []

Exempt - Exemption: 28 []

Employee's QPP contributions - line 308 / Cotisations de l'employé au RRQ - ligne 308: 17 []

CPP/QPP EI PPIP / RPC/RRQ AE RPAP

Employment code / Code d'emploi: 29 []

Employee's EI premiums - line 312 / Cotisations de l'employé à l'AE - ligne 312: 18 []

EI insurable earnings - Gains assurables d'AE: 24 []

Employee's name and address - Nom et adresse de l'employé

Last name (in capital letters) - Nom de famille (en lettres moulées): []

First name - Prénom: []

Initial - Initiale: []

RPP contributions - line 207 / Cotisations à un RPA - ligne 207: 20 []

Employee's EI premiums - line 312 / Cotisations de l'employé à l'AE - ligne 312: 18 []

Union dues - line 212 / Cotisations syndicales - ligne 212: 44 []

RPP contributions - line 207 / Cotisations à un RPA - ligne 207: 20 []

Pension adjustment - line 206 / Facteur d'équivalence - ligne 206: 52 []

Charitable donations - line 349 / Dons de bienfaisance - ligne 349: 46 []

RPP or DPSP registration number / N° d'agrément d'un RPA ou d'un RPDB: 50 []

Employee's PPIP premiums - see over / Cotisations de l'employé au RPAP - voir au verso: 55 []

PPIP insurable earnings / Gains assurables du RPAP: 56 []

Other information (see over) / Autres renseignements (voir au verso)

Box - Case	Amount - Montant	Box - Case	Amount - Montant	Box - Case	Amount - Montant
[]	[]	[]	[]	[]	[]
[]	[]	[]	[]	[]	[]

Le maximum pour les gains assurables d'AE en 2018 est 51 700\$

Le maximum pour les gains ouvrant droit à pension en 2018 est 55 900\$

Cette case contient toutes les cotisations syndicales.

Cette case contient le total des donations qui ont été faites par le service de paie. Si vous avez fait d'autres donations assurez-vous d'avoir un reçu de paiement.

Cette case inclut le numéro d'enregistrement de l'employeur pour une caisse de pension ou un régime de participation différée aux bénéfices.

Cette case est pour le montant assurable utilisé pour calculer les cotisations de l'employé au Régime Provincial d'Assurance Parentale. Ce montant ne s'applique que pour les employés du Québec.

Ce montant indique les contributions qui affectent le total admissible dans les REER pour l'année.

Cette case est pour les cotisations de l'employé au Régime Provincial d'Assurance Parentale. Cette cotisation ne s'applique que pour les employés du Québec.